

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

semaine du : du 21 au 25 juillet 2014					
NO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8812	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys c. Syndicat de l'enseignement de l'ouest de Montréal	5152	Gilles Ferland	L'enseignante a effectué le choix de son poste en se référant à la liste provisoire des postes disponibles plutôt qu'à la liste officielle - Elle a demandé le poste désiré mais il ne portait plus le même numéro.	Grief rejeté
8811	Commission scolaire des Premières-Seigneuries c. Syndicat de l'enseignement de la région de Québec	5110	Pierre Daviault	La commission scolaire a réduit le traitement des enseignantes régulières à temps plein, en congé de maternité, de l'équivalent des prestations calculées par le RQAP alors qu'elles ne recevaient les prestations.	Grief accepté
8810	Syndicat Soutien scolaire Bellimont c. Commission scolaire de la Côte-du-Sud	5320	Jean-Guy Roy	Harcèlement psychologique - Les griefs dénoncent l'attitude méprisante du personnel signataire d'un document, le laxisme de l'employeur, le ton d'un courriel, la mesure administrative suite à des plaintes sur le travail fait et le congédiement.	Griefs rejetés

8809	Syndicat des professionnels du collège Édouard-Montpetit c. Collège Édouard-Montpetit	1210	Suzanne Moro	Le tribunal doit déterminer si l'employeur pouvait convoquer tous les candidats en entrevue ou s'il devait procéder à la nomination ayant le plus d'ancienneté.	Grief partiellement accepté
8807	Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec c. Cégep de Saint-Hyacinthe	1281	Bernard Paquet	Le collège refusait de payer la fraction des jours fériés qui ne coïncidait pas avec l'horaire régulier de la personne professionnelle à temps partiel.	Griefs rejetés